

## RÉFORME DES RETRAITES : LE GOUVERNEMENT COMPTE SUR LES SERVICES DE SANTÉ AU TRAVAIL

Qui dit recul du départ à la retraite, dit enjeu de prévention de la désinsertion professionnelle. La question est au cœur de la dernière réforme de la santé au travail.

“Nous ne pourrons pas relever le défi de l’augmentation du taux d’emploi des seniors et le défi du relèvement de l’âge de l’ouverture des droits de départ à la retraite sans travailler à la question du maintien en emploi”, a prévenu Olivier Dussopt le 11 octobre. Le ministre du Travail ouvrait la grande messe annuelle de Presanse, association qui représente les SPSTI (services de prévention et santé au travail interentreprises, anciens SSTI). Si l’on veut allonger la durée de vie au travail, comme le souhaite le gouvernement avec une réforme des retraites à adopter avant la fin de l’hiver, faut-il encore conjurer la désinsertion professionnelle et assurer le maintien en emploi. D’ailleurs, le même jour, des concertations avec les partenaires sociaux débutaient avec le sujet de l’emploi des seniors et de la prévention de l’usure professionnelle.

**Lire aussi :** [Prévention de la désinsertion professionnelle : qu’est-ce qui coince en France ?](#)

“Evidemment les acteurs de santé, les acteurs de prévention, doivent être des acteurs de la réforme des retraites. Nous aurons besoin de vous pour accompagner ce renforcement de la prévention en matière d’usure professionnelle”, a-t-il invité. Le ministre dit être sûr que des mesures sur le sujet de la prévention de l’usure professionnelle et celui de la prévention de la pénibilité seront ajoutées au projet de loi par les parlementaires. Le gouvernement vient de dévoiler quelques pistes aux syndicats, [relate Le Monde](#). Certes, les SPSTI devront s’approprier ces potentiels nouveaux dispositifs, mais nulle question de lancer à nouveau une réforme de la santé au travail, moins de deux ans après la précédente.

**Lire aussi :** ["Plus la pénibilité est importante et plus les actifs se montrent hostiles à une réforme des retraites"](#)

## Encore 17 textes d'application

Le ministre du travail a justement profité d'être devant les SPSTI pour leur faire un nouveau service après-vente de la loi du 2 août 2021. L'occasion de vanter les bienfaits du futur passeport prévention ou de la [visite de mi-carrière](#), par exemple. Il a précisé que cette dernière devra s'articuler avec un autre dispositif prévu aujourd'hui dans le [projet de loi de financement de la sécurité sociale](#) : un rendez-vous médical de prévention pour tous les individus à trois âges de la vie.

17 textes d'application de la loi dite Lecocq sont encore attendus. Olivier Dussopt promet d'assurer personnellement le suivi de leur publication. "Nous veillons à l'adoption la plus rapide et la plus consensuelle des textes d'application, a-t-il assuré. Je considère que l'enjeu est trop important pour que le moindre retard puisse être supportable". Le décret sur le [passeport prévention](#), qui devait entrer en vigueur au plus tard le 1er octobre, a visiblement un peu de retard (voir la [brève](#) de l'édition du jour).

**Lire aussi :** [\[interview\] Anne-Michèle Chartier : Pour la mise en œuvre de la loi santé au travail, "nous allons devoir faire attention aux détails"](#)

## Démographie médicale

Olivier Dussopt a également évoqué la question de la santé mentale et de la qualité de vie au travail, son étonnement du [nombre d'accidents du travail mortels](#) à son arrivée rue de Grenelle il y a six mois, ou encore la pénurie médicale. Pour résoudre ce problème, il mise sur [la téléconsultation](#), [la délégation de pouvoirs aux infirmiers en santé au travail](#) et le recours à des [médecins praticiens correspondants](#), trois dispositifs prévus par la loi du 2 août 2021. Les deux premiers sont "applicables" et peuvent être mis en place "très vite". Le dernier est en attente de décret et se heurtera sans doute au manque de médecins généralistes, a reconnu le ministre. Mais Olivier Dussopt compte aussi sur une amélioration de l'attractivité de la spécialité de médecine du travail, préconisée par plusieurs rapports et dont la tâche incombe plutôt au ministère de la santé.

**Lire aussi :** [Un nouveau rapport pour rendre la mal aimée médecine du travail plus séduisante](#)

Pauline Chambost

<https://www.actuel-hse.fr/content/reforme-des-retraites-le-gouvernement-compte-sur-les-services-de-sante-au-travail>